

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2743

présenté par

M. Guiniot et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	3 718 164
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	0	3 718 164
SOLDE	-3 718 164	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 3 718 164 euros les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 9 : « Mobilité étudiante » du programme n° 185 : « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Cet amendement est un amendement de repli à l'amendement de ma collègue Marine Hamelet demandant la baisse de 11 millions d'euros de cette même action proposant une diminution de la dotation suite aux critiques de la Cour des comptes.

L'indicateur 2.2 des bourses du Gouvernement français prévoit la diminution de 25,3 % du nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français.

Toutefois, si les bourses de mobilité sont bien en baisse, elles ne le sont que de 19,7 %.

Il semble donc cohérent de faire coïncider la baisse du budget alloué aux bourses avec la baisse du nombre de bourses allouées.

Cet amendement vise donc à opérer la baisse logique qui aurait dû figurer sur ce budget.